

AFFAIRE N° 20 - Autorisation d'agir en justice : DIJOUX Monique C/  
Commune de Saint-Denis - Accident de circulation du 22 octobre 1982.

**Le MAIRE donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs,

Le 22 octobre 1982, angle des rues d'Après et Monthyon, le véhicule de Madame DIJOUX a été heurté et endommagé par une ambulance municipale immatriculée 926 RX conduite par M. SOLENTE Joachim, Pompier Volontaire.

La requérante mettant en cause la responsabilité du chauffeur et de la Commune de Saint-Denis a introduit une action contentieuse devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis en réparation in solidum du préjudice matériel subi.

Aux fins de représentation de la Ville dans cette instance, je vous demande de m'autoriser à défendre et, en cas de besoin, d'agir ou défendre devant la juridiction supérieure. Je précise que cette affaire sera suivie sur la base de notre garantie recours par notre assureur, la Compagnie d'Assurances "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" qui, subrogé dans nos droits, traitera de tout le contentieux afférent. La défense de M. SOLENTE sera également prise en charge par cette dernière.

Je mets cette affaire aux voix.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -  
"Affaires Générales : Favorable."

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*Reçu à la Préfecture  
le 05/07/1983*